

Le 14 mars 2024

Aux parents des élèves de l'École Clair-Soleil

OBJET : Modification des services éducatifs dispensés par l'École Clair-Soleil et par l'École de l'Envol

Aux parents des élèves,

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) a adopté, lors de la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 février 2024, une résolution relative à son intention de modifier les services éducatifs dispensés par l'École Clair-Soleil et par l'École de l'Envol, et ce, à compter de l'année scolaire 2024-2025.

L'École de l'Envol accuse un déficit de deux locaux pour l'année scolaire 2024-2025. Afin d'être en mesure d'offrir des services éducatifs aux élèves dans ce secteur de Saint-Nicolas, nous devons modifier une partie de cycle au primaire de l'École Clair-Soleil, afin de pouvoir accueillir des élèves de 5^e année.

L'École Clair-soleil dispensera les services éducatifs du préscolaire à la 5^e année, tandis que l'École de l'Envol primaire dispensera les services éducatifs à la 6^e année.

À cet effet, une séance publique d'information et de consultation se tiendra le mercredi 3 avril 2024, à 18 h 30, au gymnase de l'École Clair-Soleil, située au 150, rue Plante, Lévis.

Le document d'intention sera disponible **dès le 19 mars** sur le site Internet du centre de services scolaire, sous la rubrique Le CSSDN / Avis publics et consultations <https://cssdn.gouv.qc.ca/le-cssdn/avis-publics-et-consultations/>. Nous vous invitons à le consulter.

Veuillez recevoir, chers parents, nos meilleures salutations.



Caroline Marcotte
Directrice générale adjointe